

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 octobre 2012

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHÉRON, M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés** : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Roch GAILLET (jusqu'à la délibération n°2012-10-10), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012  
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72  
Nombre de membres présents : 52

**N° de l'ordre du jour :**

**2012.10.04 : Télétransmission au contrôle de légalité des actes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**□ M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-20, L. 2121-29, L2122, L.2131-1 et R.2131-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Versailles du 19 janvier 2006 n°2006.01.04 portant sur la convention entre la Ville et l'Etat dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité, signée le 15 mars 2006 ;

Vu les circulaires du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des collectivités territoriales et de l'immigration des 23 août et 22 novembre 2011 portant sur le déploiement de la dématérialisation et du contrôle des documents budgétaires via « Actes budgétaires » ;

Après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, les services mutualisés de la ville de Versailles et de la communauté d'agglomération ont retenu pour être le tiers de télétransmission la société SRCI, dont le coût annuel de l'abonnement est de 105 € HT soit 125.58 € TTC.

La dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national. Le programme conçu par le Ministère de l'Intérieur offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique. Les délais de transmission et la volumétrie des dossiers papiers sont ainsi réduits.

Aujourd'hui, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite intégrer le marché de télétransmission pour l'ensemble de ses actes administratifs (délibérations, décisions, arrêtés) ainsi que pour l'ensemble de ses actes à caractère budgétaire (tels que budgets primitifs, comptes de gestion, comptes administratifs, etc.) et actes de commandes publiques (tels que marchés, DSP, contrats...).

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite donc s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de recourir à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et d'intégrer le marché conclu par les services mutualisés de la ville de Versailles et de la communauté d'agglomération ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de télétransmission avec le Préfet.*



Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.  
Nombre de votants : 52  
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,  
Par délégation,

  
**Manuel PLUVINAGE**  
Directeur Général Adjoint

PREF 75  
201012